



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE D'INFO – COVID-19 N°3

27 mars 2020

Madame, Monsieur,

"Chacun a un rôle à y jouer, chaque citoyen, parce que la Nation française est un bloc et parce que dans cette guerre nous devons faire bloc, être unis, fiers et reconnaissants pour le rôle de chacun et tenir l'unité et le courage nous permettront de vaincre. Nous ne sommes qu'au début mais nous tiendrons.

Emmanuel MACRON - Mulhouse - 25 mars 2020

Madame, Monsieur,

Le confinement des populations reste, je le sais, une épreuve tant est ancrée dans notre mode de vie le lien aux autres. Pourtant, aujourd'hui, il faut temporairement déconstruire ce lien, se replier. Les meusiens, comme l'ensemble de nos compatriotes, se sont conformés aux consignes. Si quelques déplacements restent encore injustifiés, voire futiles, ils ont fait preuve dans leur très grande majorité d'un grand civisme, en réduisant leurs déplacements au strict nécessaire mais en inventant aussi, comme les a invité le Président de la République à « inventer de nouvelles solidarités ».

Je vous invite ainsi à relayer en Meuse l'appel du Gouvernement à rejoindre la réserve civique-Covid19 sur le site internet www.jeveuxaider.gouv.fr

Les associations meusiennes se mobilisent aussi dans le secteur caritatif comme dans celui de l'hébergement des plus démunis.

La mobilisation est aussi celle du Gouvernement qui, par ordonnances, prépare notre Pays, à résister à la crise. Cette lettre d'information vous détaille une partie de ces premières mesures.

Alexandre ROCHATTE
Préfet de la Meuse

INFORMATIONS IMPORTANTES

Appel au don

La collecte continue : si vous disposez de masques, de flacons de gel hydroalcoolique mais aussi d'équipements de protection, de type blouses, charlottes, etc., vous êtes invités à nous en faire part à l'adresse suivante : pref-covid19@meuse.gouv.fr

Continuité des services de La Poste

Pour protéger la santé des postiers et assurer ses missions essentielles, La Poste adapte son organisation à l'évolution de la situation sanitaire.

A partir du lundi 30 mars, la distribution du courrier et des colis sera réalisée 3 jours par semaine : **le mercredi, le jeudi et le vendredi.**

Les facteurs continueront à passer tous les jours, du lundi au samedi, pour assurer **les services de proximité** (livraison de repas, de médicaments, visites de lien social...).

Le strict respect des mesures barrières est indispensable à la protection des postiers en tournée. Ainsi il est demandé à la population de faire preuve de civisme et de ne pas aller au-devant du facteur dans la rue pour récupérer son courrier ou colis.

5 bureaux de poste meusiens sont mobilisés : Stenay, Verdun, Bar Le Duc Rochelle, Ligny-en-Barrois et Commercy.

Les ouvertures des bureaux de poste et adaptations horaires sont valables au jour le jour. Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective des bureaux de poste.

Les chargés de clientèle dans les bureaux de poste sont mobilisés et font le maximum pour assurer leurs missions de service public et réaliser les prestations qui leur sont confiées.

La Poste invite également la population à faire preuve de civisme pour permettre aux postiers de travailler dans les meilleures conditions possibles et de respecter les mesures barrières. Les déplacements en bureau de Poste ne doivent être effectués que s'ils sont strictement nécessaires.

GARAGES AUTOMOBILES

Le Conseil National des Professions de l'Automobile s'est attaché à recenser, parmi tous les professionnels, adhérents ou non, les entreprises qui maintiennent une activité atelier sur site ou qui disposent d'un numéro d'appel d'urgence et interviennent à la demande sur les priorités.

Pour connaître les professionnels ouverts en France, rendez-vous sur : <https://www.cnpa.fr/> puis cliquez en bas à droite sur COVID19 CNPA localisez un pro à proximité prêt à vous aider

PERMIS DE CONDUIRE - SUSPENSION DES COMMISSIONS MEDICALES

Le contrôle médical est obligatoire pour la délivrance ou le renouvellement du permis de conduire des professionnels et à la suite d'une infraction ayant conduit à la suspension ou à l'annulation du titre.

La tenue des commissions médicales est désormais suspendue. Aussi, pour les contrevenants, la suspension ou l'annulation du permis de conduire est prolongée jusqu'à la fin des mesures de restrictions de déplacement.

Pour les professionnels, un décret est en cours d'élaboration pour prolonger la validité des titres et des catégories lourdes.

DROIT DES ETRANGERS - PROLONGATION DE 90 JOURS DES TITRES DE SÉJOUR

Seule la délivrance de documents de séjour, en application du code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile, ou d'un accord bilatéral, permet aux étrangers, hors espace Schengen, de séjourner sur le sol français.

Aussi, la durée de validité des visas de long séjour, des titres de séjour (hors personnel diplomatique et consulaire étranger), des autorisations provisoires de séjour, des récépissés de demandes de titres de séjour et des attestations de demande d'asile, qui arrive à expiration, entre le 16 mars et le 15 mai 2020, est prolongée de 90 jours.

Pour plus de renseignements : pref-etrangers@meuse.gouv.fr

L'AIDE ALIMENTAIRE EN MEUSE

Les associations de l'aide alimentaire se mobilisent et restent à votre écoute bien que les bénévoles les plus âgés restent chez eux afin de se protéger.

Les personnes répertoriées dans le plan canicule sont contactées pour connaître leur besoin.

La Croix Rouge à Bar le Duc développe une conciergerie permettant d'amener à la porte des personnes l'aide alimentaire ou les produits pharmaceutiques demandés, en relation avec le CIAS de Meuse Grand SUD. Le CIAS délivre les chèques d'aide personnalisés « CAP ».

Le CCAS de Verdun propose des paniers sous forme de conciergerie

Les distributions se maintiennent sur les lieux habituels : la Croix Rouge (rue du bourg à Bar-le-Duc) le mercredi après-midi, le Secours Populaire (rue Saint-Jean à Bar-le-Duc) le mardi après-midi, les Restos du coeur (94^{ème} RI à Bar le Duc), Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Verdun, Clermont-en-Argonne, Etain et Saint-Mihiel.

Des restaurants commerciaux ou des entreprises de l'agro-alimentaire n'ont pas hésité à faire des dons aux associations.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME JEVEUXAIDER.GOUV.FR – RÉSERVE CIVIQUE COVID-19



Votre structure (organisme public ou associatif) a besoin de renfort ? Vous souhaitez vous engager au plus près de chez vous ? Vous souhaitez rejoindre une structure qui a besoin d'aide ? Une nouvelle plateforme nationale est mise à disposition : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> ou www.jeveuxaider.gouv.fr

4 missions vitales sont proposées : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes âgées isolées, solidarité de proximité (courses des voisins).

Des volontaires sont d'ores et déjà inscrits sur le site pour le département de la Meuse. N'hésitez pas à les solliciter !

Informations collectivités locales

CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le plan de continuité d'activité (PCA) des collectivités territoriales doit être mis à jour et activé. Il traduit la déclinaison opérationnelle et priorise les activités des services qui doivent continuer à fonctionner selon des modalités adaptées, à savoir :

- l'alimentation en eau potable et l'assainissement, la gestion des eaux pluviales ;
- la collecte et le traitement des déchets, et toutes activités de salubrité publique ;
- le chauffage urbain, la distribution d'électricité et autres
- l'état civil avec la tenue d'une permanence pour l'enregistrement des actes.

Pour plus de renseignements : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/recommandations-generales-pour-adapter-les-services-publics-demeurant-ouverts>

MANDATS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

Le mandat des élus sortants de la collectivité territoriale et des EPCI est prorogé jusqu'à la prise de fonctions des nouveaux élus. Cette disposition induit le maintien des délégations des conseils municipaux et communautaires ainsi que des indemnités de fonction.

Les nouveaux élus ne pourront bénéficier d'indemnités qu'à compter « du début réel de leur mandat ».

COMMANDES PUBLIQUES - ASSOULISSEMENT DES RÈGLES

Afin de ne pas pénaliser les opérateurs économiques et de permettre la continuité de la commande publique, les règles applicables à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique sont assouplies.

Ainsi, les marchés publics arrivant à échéance peuvent être prolongés par avenant si une nouvelle procédure de mise en concurrence ne peut être engagée.

De plus, afin de ne pas pénaliser les opérateurs économiques, des mesures sont prévues en cas de la non-exécution du contrat soit par l'acheteur soit par le titulaire.

Pour plus de détails : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique>

FINANCES LOCALES

Attention : en matière de dépenses d'investissement, l'article 5 de l'ordonnance du 25 mars 2020 abroge l'article 9 de la loi n°2020-290 du 23 mars, et permet aux collectivités territoriales et aux EPCI d'engager

jusqu'à 100 % du montant des dépenses inscrites au budget 2019 (au lieu des 7/12^{èmes} prévus dans la loi du 23 mars et annoncé dans la lettre d'information n°2).

Pour les dépenses imprévues, le plafond est porté à 15 % (contre 7,5 % aujourd'hui) des dépenses prévisionnelles de chaque section .

Avant le vote du budget, l'exécutif peut opérer de la fongibilité entre chapitres dans la limite de 15% des dépenses de chaque section.

La date limite de vote des taux et tarif des impôts locaux (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, etc.) est reportée au **3 juillet 2020**. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

Pour plus de détails : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/covid19>

Soutien aux entreprises

Le Préfet de la Meuse est en contact permanent avec les chambres consulaires, la Banque de France, la DDFIP, l'URSSAF, la Fédération bancaire, l'Ordre des Experts Comptables, la DIRECCTE, l'Agence d'Attractivité et le Conseil Régional pour mettre en oeuvre les mesures de soutien aux entreprises qu'elles soient nationales ou locales.

Une cellule économique plus restreinte se réunira régulièrement à partir du 30 mars pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des mesures décidées par le Gouvernement et traiter concrètement les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises (règlement de cas particuliers).

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du dispositif d'aide vous seront données la semaine prochaine.

CONTACTS UTILES

Pour tous :

S'informer sur le coronavirus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou appeler le numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Pour les entreprises, salariés, artisans, commerçants :

Numéro vert pour répondre aux questions des entreprises et salariés de la Meuse : **0 806 000 126**

Numéro vert de la Chambre de commerce et d'industrie : **09 71 00 96 90**

Numéro vert de la Chambre des métiers et de l'artisanat : **09 86 87 93 70**

En ligne une plateforme unique est disponible à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-eco-covid-19-grand-est>

Pour les Français à l'étranger :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/>

Le centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires Etrangères vous répond et vous conseille
24h/24h et 7j/7 au : **01 53 59 11 00** (appel non surtaxé).

Contactez la Préfecture de la Meuse : **03 29 77 55 55**

Nous écrire à propos du coronavirus : pref-covid19@meuse.gouv.fr

Nous écrire à propos de la garde des enfants des personnels soignants : pref-covid19-accueilenfants@meuse.gouv.fr

Nous suivre et vous informer sur www.meuse.gouv.fr



@Préfet55 - Préfet de la Meuse

